2026 2027

Règlement intérieur et des rencontres départementales

escrime
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAR

1 INTRODUCTION

Ce règlement est destiné à renseigner et à accompagner les clubs varois dans l'organisation des manifestations et des animations proposées par le comité départemental d'escrime du Var.
La période de mise en application est portée sur une saison sportive soit pour le présent document de septembre 2026 à aout 2027.
En cas de non-indication d'un élément dans ce règlement, il conviendra de se reporter au règlement fédéral.

2 CATEGORIES D'AGE

		Saison 2026 - 2027
Vétérans	4	1957 et avant
	3	1958 à 1967
	2	1968 à 1977
	1	1978 à 1987
	+35	1988 à 1992
Séniors		2006 et avant
M23		2003 et avant
M20	3	2007
	2	2008
	1	2009
M17	2	2010
	1	2011
M15	2	2012
	1	2013
M13	2	2014
	1	2015
M11	2	2016
	1	2017
M9	2	2018
	1	2019
M7	2	2020
	1	2021
M5		2022 et après

3 SURCLASSEMENT

Le simple sur classement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 1ère année et ne requiert plus de certificat médical.

Catégories		Années	Sur classement	
			Possible	Vers
M20	3	2007	Simple	Sénior
	2	2008	Simple	Séniors
	1	2009	Simple	Séniors
M17	2	2010	Simple/Double	M20/Séniors
	1	2011	Simple/Double	M20/Séniors
M15	2	2012	Simple/Double	M17/M20
	1	2013	Simple/Double	M17/M20
M13	2	2014	Simple	M15
	1	2015	Simple	M15
M11	2	2016	Simple	M13
	1	2017	Simple	M13

Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17.

Les formulaires pour le double sur-classement sont disponibles sur le site fédéral.je suis en club

4 ORGANISATION DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

Pour la saison 2026/2027 les épreuves départementales comporteront :

4.1 Quatre animations départementales individuelles « jeunes » ouvertes aux tireur(se)s pour les 24 catégories suivantes :

M9	2018- 2019	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M11	2016 - 2017	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M13	2014 – 2015	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M15	2012 – 2013	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles

Et selon le calendrier suivant :

Dimanche 8 novembre 2026	LA GARDE	1ere animation
Dimanche 24 janvier 2027	COGOLIN	2ème animation
Dimanche 14 mars 2027	TOULON	3ème animation, lieu à confirmer
Dimanche 18 avril 2027	FREJUS	4ème animation

Des rencontres pourront être organisées pour les plus jeunes à l'initiative des clubs

Les tireuses et tireurs M17 débutant(e)s né(e)s en 2011 seront accepté(e)s dans les compétitons M15. A partir de 8 participants, ils seront regroupés.

En fonction du nombre de participants, le choix de la mixité sera laissé à l'appréciation du Directoire Technique et des responsables de Clubs. De même le comité se réserve le droit d'ouvrir les animations varoises aux clubs des départements limitrophes. Le choix des catégories et armes sera entériné par le comité directeur.

Un classement général séparé Garçons / Filles sera établi dans tous les cas. Il est disponible sur le site https://www.class-escrime.fr/

4.2 Un Championnat du Var « jeunes » ouverts aux tireurs ayant participé à minima à trois animations départementales sur la saison. Un repêchage sera possible pour les tireurs ne remplissant pas cette condition. Les situations seront étudiées au cours d'une réunion des présidents des clubs à l'issue de la quatrième rencontre départementale.

Le Championnat du Var se déroulera le dimanche 20 juin 2027 à Six-Fours-Les-Plages (lieu à confirmer).

4.3 Une Coupe du Var open pour tous les tireurs licenciés dans un club varois à partir de la catégorie M20, hommes et femmes, aux trois armes : fleuret, épée et sabre.

La première Coupe du Var se déroulera le dimanche 30 mai 2027 à Pignans.

5 FORMULES POUR LES EPREUVES DEPARTEMENTALES

Pour les quatre animations départementales « jeunes » :

Catégorie	Lame	Type de poignée	Formule	Nb de touches et durée des matchs en poule	Nb de touches et durée des matchs en TED	Dimension de la piste	Type de matériel
M9 Fleuret Epée	0 (77cm) Ø max coquille Fl 90mm Ep 115mm	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule	3 touches en 2’		L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M9 Sabre	2 Ø max coquille Sa 140X150	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule	3 touches en 2’		L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M11 Fleuret	2 Ø max coquille Fl 90mm	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches en 2’	8 touches en 2x2’ avec 1’ de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N Protège poitrine obligatoire pour les filles
M11 Epée	2 Ø max coquille 135 mm	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches en 2’	8 touches en 2x2’ avec 1’ de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N Protège poitrine obligatoire pour les filles
M11 Sabre	2 Ø max coquille 140X150mm	Droite	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches	8 touches avec 1’ de pause à 4 touches	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N Protège poitrine obligatoire pour les filles
M13 Fleuret Epée	2 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule puis TED	4 touches en 3’	8 touches en 2x3’ avec 1’ de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Protège poitrine obligatoire

							pour les filles
M13 Sabre	2 Ø max coquille 140X150mm	Libre	1 tour de poule puis TED	5 touches	10 touches avec 1' de pause à 5 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Protège poitrine obligatoire pour les filles
M15 Fleuret Epée	4 ou 5 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule puis TED	5 touches en 3'	10 touches en 2x3' avec 1' de pause	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Protège poitrine obligatoire pour les filles
M15 Sabre	4 ou 5 Ø max coquille 140x150mm	Libre	1 tour de poule et TED	5 touches en 3'	15 touches avec 1' de pause à 8 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Gant 800N Protège poitrine obligatoire pour les filles

Les tireurs sont répartis dans les poules initiales suivant leur classement départemental actualisé à la vielle de la compétition.

Pour la catégorie M11, les deux premières animations seront organisées sous la formule de deux tours de poules. Les 3eme et, 4eme animations seront organisées sous la formule d'un tour de poule puis d'un tableau d'élimination directe.

Les poules seront constituées de 5, 6 ou 7 tireurs, (4 à éviter). Si une catégorie regroupe 8 participants ou moins, ils seront rassemblés en une poule unique.

La troisième place ne sera pas tirée en tableau d'élimination directe.

Formule Championnat du Var « jeunes »
Un tour de poules puis tableau d'élimination directe. Mixité permise en fonction du nombre de participants et participantes.
M9 poules 3 touches en 2' puis tableau 6 touches en 2 x 2'– Pause 1'
M11 poules 4 touches en 2' puis tableau 8 touches en 2 x 2'– Pause 1'
M13 poules 4 touches en 3' puis tableau en 8 touches en 2x3' – Pause 1'
M15 poules 5 touches en 3' puis tableau 10 touches en 2 x 3'– Pause 1'

Formule Coupe du Var
Un tour de poule puis tableau d'élimination directe. Formule ajustée en fonction du nombre de participants (mixité, sur classement…)

6. NOTES D'ORGANISATION

Les notes d'organisations sont transmises par l'organisateur au comité (escrime.var@neuf.fr) idéalement quatre semaines avant la compétition.
Elles sont mises à disposition sur l'extranet de la FFE et adressées par courriels aux clubs.

Les horaires sont laissés au choix du club organisateur en fonction de la capacité d'accueil de ses installations sportives.

7. ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement des tireurs en compétitions s'effectue sur l'extranet de la FFE (https :dirigeant.escrime-ffe.fr) rubrique engagement sous la responsabilité des présidents des clubs. Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux tireurs possédant une licence valide. La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 23h59 précédant la compétition.
Les droits d'engagement pour les épreuves sont fixés à 8€ par tireur et par arme pour les catégories M9 à M15, 10€ à partir de la catégorie M20. Le règlement se fait sur place.

Afin de responsabiliser les tireurs engagés sur l'extranet par les clubs qui ne présenteraient pas le jour de la compétition, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireur(se)s présent(e)s doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireur(se)s absent(e)s, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition ; sauf en cas d'absence légitime sur justificatif.

8 ARBITRAGE

Chaque Club doit fournir un arbitre à partir 4 tireurs par arme. Les clubs inscrivent les arbitres régionaux et départementaux, diplômés ou en formation (en priorité ceux inscrits sur la feuille d'engagement).

- Rétribution des arbitres

ARBITRES	½ JOURNEE	JOURNEE
Non Diplômé en formation départementale	10 €	20€
Diplômé départemental ou en formation régionale	15 €	30 €
Diplômé Régional	25 €	45€
Diplômé national	35€	70€

Sur proposition du référent la rémunération de l'arbitre peut être revue à la hausse en fonction de son activité sur la journée.

Si la somme des rétributions des arbitres dépasse le montant des engagements, le comité départemental prendra alors en charge la différence.

Rôle de l'arbitre
Les fonctions de l'arbitre chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour expliquer les règles, mettre en confiance l'enfant et dédramatiser les situations et aider les enfants dans les branchements et débranchements.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non-interventions pendant l'assaut soit strictement respectée.

Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées. Une clémence sera accordée aux fautes de matériel pour les catégories M9 à M11.

9 EQUIPEMENT

Tenue des tireurs

	M9	M11	M13	A partir de M15
Tenue	350 N	350 N	350 N	350N
Sous-protection	350 N	350 N	800 N	800N
Lame	Fl 0 Epée 0 Sabre 2	Fl 2 Epée 2 Sabre 2	2	5
Type de poignée	Droite	Droite	Libre	Libre
Masque	Une seule attache	Une seule attache	Une seule attache	Double attache Bavette électrique au fleuret

Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5 aout 1994) et le label FFE ou FIE.
Les gants ne doivent pas comporter de dommages (trous, couture abimée, ouverture fil de corps, etc.).
Les masques avec une seule attache sont valables en France pour les catégories M7 à M13.
Pour les catégories M15 et plus :
• Pour les masques à languette métallique : application de la règlementation FIE sur le système de fixation doublé du bandeau cervical.
• Pour les masques sans languette métallique : l'attache principale doit être réalisée avec trois fermetures.
L'utilisation de l'attache magnétique, qui existe déjà, reste obligatoire (cf. m.25.7 du règlement du matériel de la FIE)
L'utilisation du protège-poitrine (en métal ou toute autre matière rigide) est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11, et facultative pour les hommes. Mousse sur bustier obligatoire au fleuret pour les filles et les garçons M15 et plus

- Taille des pistes :

Catégories	Longueur	Largeur
M9 –M11 – M 13	10 m	1,5 à 2 m
M13 sabre – M 15	14 m	1,5 à 2 m

- L'attaque en Flèche est autorisée à partir de la catégorie M15.

10 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR ET DU COMITE

Le club organisateur préparera sa compétition la veille, avec l'enregistrement des engagements depuis l'extranet de la FFE sur un logiciel de gestion des compétitions.
Ne pas oublier de récupérer le classement actualisé. **Celui-ci est disponible sur le site** https://www.class-escrime.fr/

Le Club organisateur a en charge de récupérer le matériel de signalisation et pistes d'escrime du comité départemental et de le ramener en bon état sur son lieu de stockage, la salle d'armes de Draguignan, ou de le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant si celui-ci s'engage à ramener TOUT le matériel sur son lieu de stockage, salle d'armes de Draguignan en bon état.

LE MATERIEL EST FRAGILE ET SURTOUT ONEREUX – NOUS DEMANDONS AUX ORAGNISATEURS D'EN PRENDRE LE PLUS GRAND SOIN NOTAMMENT LORS DE SA MANIPULATION ET TRANSPORT. SA LONGEVITE DEPENDRA DU SOIN QUI LUI EST APPORTE.

Il sera demandé une caution de 600€ en début de saison. Elle sera rendue au retour de celui-ci avec matériel retourné rangé correctement et en bon état de marche.

Les éventuelles pannes et dysfonctionnements doivent être signalés.

Le directoire technique veillera au bon déroulement des épreuves.
Il sera composé du

- Président du comité ou son représentant
- Le référent à l'arbitrage
- Le responsable du club organisateur ou son représentant.

Il tranchera sans appel tout cas non prévu au règlement.

La remise des récompenses doit se faire à l'issue de chaque épreuve. Les quatre premiers de chaque catégorie seront à minima récompensés. Dans un esprit d'animation, il est préconisé de récompenser l'ensemble des participants en petites catégories.

A l'issue de la compétition, le club organisateur devra

- Envoyer au comité départemental (escrime.var@neuf.fr) les résultats
- Organiser le retour du matériel à Draguignan, ou le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant

11 VOLET FINANCIER

Le montant de la cotisation des clubs varois au comité départemental pour la saison 2026/2027 est fixé à 80€, 120€ si le club n'a pas organisé de compétition dans les deux dernières années. Pour les nouveaux clubs la cotisation sera minorée à 80,00€ les deux premières saisons.

Le soutien financier aux rencontres départementales « jeunes » et de la Coupe du Var par le comité sera de 250€ sur demande du club organisateur. Cette somme est attribuée au club organisateur pour l'achat de récompenses ou toutes dépenses liées à la compétition.

Les récompenses du championnat du Var jeunes sont remboursées par le comité départemental sur présentation de la facture au club organisateur. Le soutien de 250 euros prévus pour les rencontres départementales ne sont donc pas versés.

Le comité départemental compensera s'il y a lieu la différence financière entre la somme des engagements et le coût de l'arbitrage.

12 PRET ET LOCATION DU MATERIEL
Tarif location Matériel
Location hors département pour manifestation non prévu calendrier

Location Pistes (en tissu)	100€ l'unité ;
Servante	100€ l'unité ;

13.COMMISSIONS
En application de l'article 24 des statuts, le comité départemental se dote des commissions suivantes :

- Commission vie sportive : chargée de veiller à la mise en œuvre de la politique sportive au niveau du département pour les différentes catégories d'âge, pour la pratique loisir et de compétition.

- Commission départementale d'arbitrage : chargée de la promotion de l'arbitrage au niveau du département, assure la formation et le suivi des arbitres, organise les évaluations des arbitres sur les animations départementales.
- Commission du matériel et des équipements : chargée de veiller au bon usage, état et entretien du matériel du comité mis à la disposition des clubs et de son renouvellement.

En application de l'article 25 des statuts, la commission de surveillance des opérations électorales est chargée de la veiller à l'application des textes réglementaires lors des opérations de vote.

Règlement adopté par l'assemblée générale à DRAGUIGNAN, le samedi 29 aout 2026.

